COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL
Déposé le : 2019/10/24
No. : CET-027
Secrétaire : Anik Laplante

QUÉBECINNOVE

Mémoire de QuébecInnove

Présenté à l'occasion des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

Boucherville, le 8 octobre 2019

Table des matières

Contexte 3
QuébecInnove : accélérer l'innovation au Québec 3
Un écosystème complexe et fragmenté 4
Innovation : un retard à rattraper au Québec 5
Une culture de la collaboration à améliorer 5
Un projet de loi structurant en matière d'innovation et de développement économique 7
Les recommandations de QuébecInnove 7
Résumé des recommandations 11

Contexte

QuébecInnove : accélérer l'innovation au Québec

Mandaté par le gouvernement du Québec afin d'accélérer l'innovation des entreprises au Québec, QuébecInnove mise sur l'expertise des 14 000 chercheurs et experts œuvrant au sein de ses 120 membres actifs en recherche et innovation. Avec ce réseau étendu, QuébecInnove facilite ainsi l'accès et le soutien à l'innovation des entreprises québécoises.

Organisme à but non lucratif constitué en 2017, QuébecInnove agit de manière neutre et fédératrice, afin de favoriser la synergie et la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, de stimuler la culture de l'innovation au Québec et de faire rayonner l'expertise et les succès québécois. En misant sur la valeur ajoutée de ses membres actifs en recherche et innovation et en mettant à profit la créativité des entreprises, QuébecInnove est déterminé à favoriser l'innovation au Québec et c'est pourquoi l'organisme tient à participer aux consultations portant sur le projet de loi 27, loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation dans le cadre de la Commission de l'économie et du travail.

QuébecInnove veut, par le fait même, partager l'expertise terrain acquise par plus de 320 aiguillages réalisés en 2018-2019 et par sa grande tournée de 16 régions du Québec qui l'a conduit à rencontrer plus de 250 entreprises et acteurs de l'innovation et du développement économique. Des entreprises bien connues, par exemple dans les domaines de la production de boissons alcoolisées ainsi que de service d'information météorologique, ont fait appel à l'équipe de QuébecInnove qui les a aiguillés vers ses membres afin de les aider à mener à bien leurs projets de recherche et développement.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique de développement 2019-2024, QuébecInnove a relevé trois défis d'importance au Québec en matière d'innovation. Premièrement, la fragmentation et la complexité de l'écosystème de l'innovation entourant les entreprises. Deuxièmement, la culture de l'innovation au sein des entreprises québécoises qui doit être bonifiée. Troisièmement, la culture de la collaboration entre les entreprises et les organismes actifs en recherche et en innovation ainsi que la collaboration entre les chercheurs eux-mêmes doit également être bonifiée.

Alors que QuébecInnove souhaite accélérer l'innovation de plus de 2 500 entreprises d'ici 2024, l'organisme salue l'accent que le présent projet de loi accorde à l'innovation ainsi que les moyens financiers et administratifs déployés pour accompagner les entreprises. Afin de répondre aux défis du Québec, QuébecInnove compte jouer un important rôle auprès d'Investissement Québec ainsi qu'auprès de son partenaire financier, le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Un écosystème complexe et fragmenté

Selon des données colligées par l'accélérateur de l'Institut d'Entrepreneuriat Banque Nationale à HEC-Montréal, il existe plus de 250 programmes d'aide aux entreprises dispensés par 145 organismes[1] gouvernementaux (provinciaux et fédéraux) ou soutenus par des fonds publics, parapublics ou privés. Le plus récent inventaire des programmes d'innovation en entreprise et de technologies propres du gouvernement fédéral[2] publié en septembre 2017 a relevé 90 volets de programme dans 20 organisations différentes du gouvernement fédéral qui appuient l'innovation en entreprise. À notre connaissance, un tel exercice n'a pas été effectué récemment au Québec.

Dans le cadre de sa planification stratégique, QuébecInnove a regroupé tous les acteurs œuvrant auprès des entreprises désirant innover en cinq grandes catégories d'acteurs : les organismes gouvernementaux, les organismes de financement, les regroupements d'affaires, les organismes de soutien ainsi que les organismes actifs en recherche et innovation (qui sont les membres de QuébecInnove). L'offre en expertise, en accompagnement et en financement des entreprises est complexe et fragmentée, ce qui peut avoir pour effet de ralentir l'accès à ces services pour ces dernières.

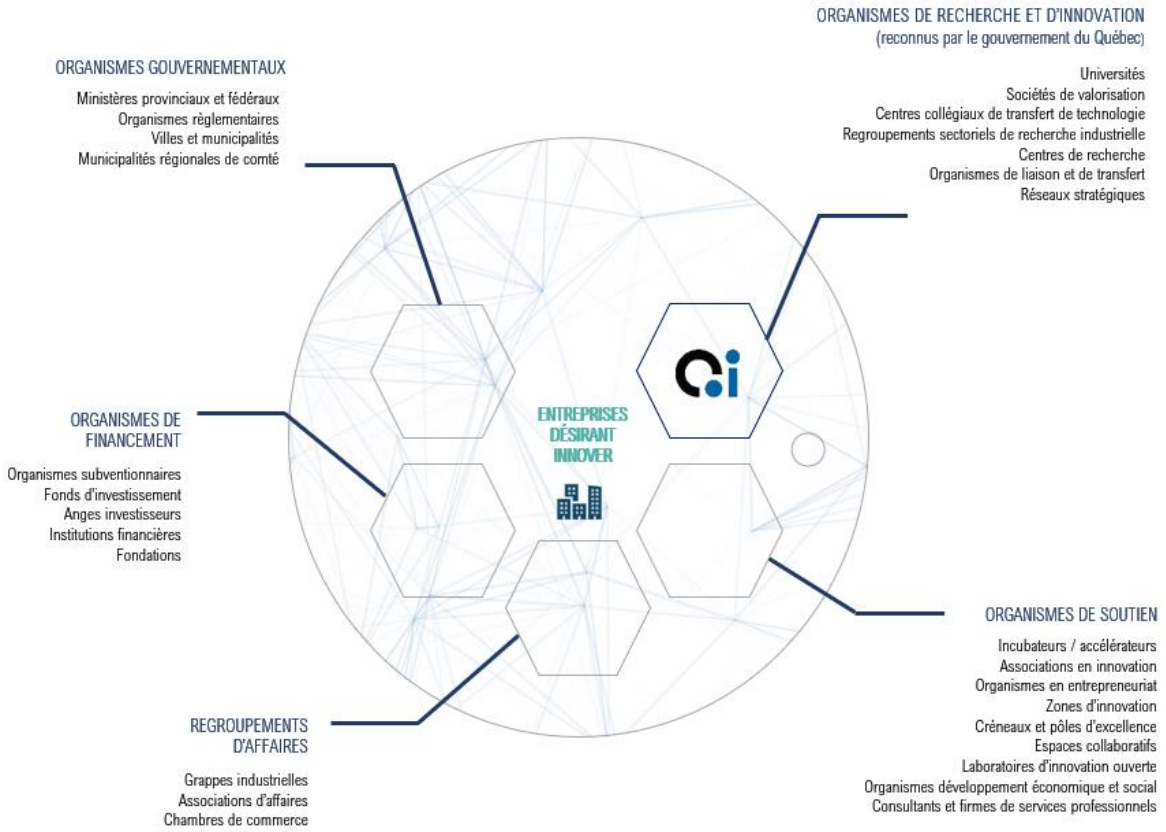

À cet effet, QuébecInnove aiguille les entreprises vers les meilleures ressources (expertises et financement) disponibles et compte développer des outils qui simplifieront l'accès des entreprises aux experts et programmes

[1] Banque Nationale du Canada, « Top 10 des programmes pour entreprises », 2018. Adresse URL : https://www.bnc.ca/entreprises/conseils/argent-finances/le-top-10-des-programmes-pour-les-entreprises.html

[2] Gouvernement du Canada, « Inventaire des programmes d'innovation en entreprise et de technologies propres du gouvernement fédéral », 2017. Adresse URL : https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/inventaire-programmes-innovation-entreprise-technologies-propres-gouvernement-federal.html

existants en plus de leur offrir un service d'aiguillage vers ses membres actifs en recherche leur permettant ainsi d'accélérer leurs projets d'innovation grâce à des partenaires reconnus.

Innovation : un retard à rattraper au Québec

La plus récente grande enquête sur le financement et l'exportation des entreprises, effectuée en 2017 et publiée en novembre 2018, par Statistique Canada pour le compte d'Innovation, Science et Développement économique Canada[3] révèle que seulement 31,7% des entreprises québécoises ont développé un projet d'innovation au cours de la dernière année, ce qui place la province au troisième rang au Canada, derrière la Colombie-Britannique à 32,2% et de l'Ontario à 34,1%. Toujours selon cette enquête, les très petites entreprises de moins de quatre employés innovent moins (24,2%) que les autres catégories : 53,3% des PME de plus de 100 employés indiquent avoir innové. 42,2% des entreprises de 20 à 99 employés et 38,7% des petites PME qui ont entre 5 et 19 employés ont quant à elles indiqué avoir innové.

Un sondage[4] effectué en avril 2019 auprès de dirigeants de PME du Québec indiquait que 57% des entreprises n'avaient fait aucun investissement en numérique au cours de la dernière année et que la même proportion avait investi moins de 1% de leur chiffre d'affaires en recherche et développement.

Les retards des entreprises du Québec sont également importants en matière de productivité. Depuis 1981, la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail a été d'à peine 0,9% au Québec, soit moins que le 1,2% du Canada, et loin derrière la France et l'Allemagne (1,7%), le Japon (2,1%) et la Corée du Sud (5,4%)[5].

En matière de financement, le constat reste le même pour le Québec. En 2017, les entreprises québécoises ont demandé moins de financement externe que celles du reste du Canada : seulement 42,5% des entreprises du Québec ont indiqué avoir demandé du financement externe, le plus faible taux au Canada. 48,1% des entreprises ontariennes ont, quant à elles, demandé du financement extérieur. C'est donc dire que 57,5% des entreprises québécoises ne font aucune demande de financement externe. Les entreprises du Québec sont celles qui utilisent le plus les montants obtenus en financement extérieur en matière de recherche et développement, soit 7,9% comparativement à 7,8% pour l'Ontario et 6,7% pour la moyenne des entreprises canadiennes. Toutefois, 5,6% des entreprises québécoises ont demandé des subventions ou des contributions non remboursables de l'État, soit le plus haut taux au Canada où la moyenne est de 3,7%. Le montant moyen de financement gouvernemental fourni est de 21 051$ au Québec comparativement à 25 892$ au Canada.

Afin d'améliorer la culture de l'innovation au Québec, il y a beaucoup de pédagogie à faire auprès des dirigeants d'entreprises, notamment des petites entreprises. À cet effet, QuébecInnove développe une stratégie de mise en valeur d'histoires à succès et de promotion de l'innovation en entreprise via, notamment, des ambassadeurs d'innovation qui seront dès novembre 2019 les membres-entreprises de l'organisation.

Une culture de la collaboration à améliorer

La collaboration entre les entreprises et les organismes de recherche, tout comme la collaboration entre les organismes eux-mêmes est un enjeu constant de l'écosystème. À cet effet, le mandat reçu par QuébecInnove est d'améliorer la cohésion, la synergie et la complémentarité des activités des organismes de recherche et d'innovation. En tant qu'organisme fédérateur, QuébecInnove développe, entre autres, des études à valeur ajoutée en matière

[3] Gouvernement du Canada, « Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises », 2017. Adresse URL : http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_02774.html

[4] Raymond Chabot Grant Thorton, « La main d'œuvre et la technologie au cœur des enjeux des PME », avril 2019. Adresse URL : https://www.rcgt.com/fr/en-action/main-d-oeuvre-technologie-enjeux-pme-quebec-sondage/

[5] Deslauriers, Jonathan, Robert Gagné et Jonathan Paré (Mars 2019), « Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2018, Centre sur la productivité et la prospérité (CPP) » – Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal. Adresse URL : http://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2019/03/PP-2018-01.pdf

d’innovation au Québec et travaille auprès de ses membres et de ses partenaires de l’écosystème afin de proposer des solutions aux enjeux du Québec. À titre d’exemple, QuébecInnove a consulté l’ensemble de ses membres dans le cadre d’ateliers de travail et de sondages afin de présenter une série de propositions au gouvernement du Québec en marge des consultations sur l’établissement des zones d’innovation. Il a également rassemblé les divers acteurs de la recherche publique du Québec autour d’un projet concret de collectif de brevets déposé auprès du gouvernement fédéral en mars 2019.

Un projet de loi structurant en matière d'innovation et de développement économique

Le projet de loi 27 édicte clairement le rôle du ministre de l'Économie et de l'Innovation, tant auprès des entreprises, des organismes actifs de l'écosystème de l'innovation que de l'administration gouvernementale. À cet effet, de nombreux mandats lui sont confiés, notamment en ce qui a trait à la stimulation du développement économique via l'innovation ainsi que l'établissement d'une culture de l'innovation au Québec. Sa capacité à établir des ententes avec des organismes tiers comme QuébecInnove afin de l'aider à réaliser ses objectifs est également notoire. QuébecInnove considère que ce mandat est une opportunité pour le gouvernement d'accroître sa collaboration avec l'organisme.

Le présent projet de loi modifie le rôle d'Investissement Québec (IQ) afin d'en faire un vaisseau amiral en matière de développement économique et d'innovation, et ce, dans toutes les régions du Québec. Avec la création de bureaux régionaux, l'établissement de fonds d'investissement et une offre de services comprenant des services d'orientation et de références vers les ressources disponibles, Investissement Québec et QuébecInnove ont tout intérêt à développer des partenariats structurants.

Finalement, l'intégration du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) au sein des activités d'Investissement Québec démontre la volonté du gouvernement d'offrir aux entreprises soutenues par IQ l'expertise technique détenue au sein du CRIQ afin de les aider à développer leurs projets d'innovation technologique. Le réseau QuébecInnove comprend 120 membres actifs en recherche et innovation, dont le CRIQ, et regroupe plus de 14 000 chercheurs et experts qui travaillent directement avec des milliers d'entreprises chaque année afin de les accompagner dans leurs projets d'innovation technologique et non technologique. QuébecInnove doit à cet effet être considéré comme un allié stratégique d'IQ et du CRIQ pour aiguiller les entreprises dans leurs projets d'innovation et de recherche et développement aussi complexes que diversifiés vers tous membres de son réseau.

Les recommandations de QuébecInnove

Les programmes de financement

Actuellement, le volet 1 du programme Innovation du gouvernement du Québec vise à favoriser les partenariats des entreprises entre elles ainsi qu'avec les organismes recherche, plus particulièrement les membres de QuébecInnove. L'expertise détenue par les membres de QuébecInnove est un levier important pour les entreprises et les prochaines versions de ce programme d'aide à l'innovation doivent s'inspirer des succès de la présente mouture. Les dispositions générales du présent projet de loi indiquent, à l'alinéa 6, que le « Le ministre peut toutefois confier, même en totalité, cette mise en œuvre [des politiques, stratégies et programmes] à Investissement Québec par un mandat donné en vertu de sa loi constitutive ». Les politiques, stratégies et programmes nationaux ou sectoriels d'aide à l'innovation pour les entreprises et les organisations doivent considérer les membres de QuébecInnove comme des partenaires privilégiés pour la R-D des entreprises en incluant des mesures qui promeuvent ces partenariats.

Recommandation 1

> **Le gouvernement doit reconnaître les membres de QuébecInnove à titre de partenaires privilégiés de recherche collaborative dans l'établissement des politiques, stratégies et programmes d'aide à l'innovation et à la recherche et développement chez les entreprises et les organisations.**

Un organisme neutre et fédérateur pour l'écosystème de l'innovation

L'article 8 de la présente loi décrit les pouvoirs du ministre de l'Économie et de l'Innovation et l'alinéa 5 est libellé comme suit : « réaliser ou faire réaliser des recherches, études et analyses et les rendre publiques ». En tant qu'organisme indépendant et neutre au service des entreprises qui vise à accélérer la culture de l'innovation, QuébecInnove entend coordonner ou mener des études et des recherches à haut niveau afin de permettre aux décideurs politiques et économiques de prendre les meilleures décisions qui soit. À cet effet, QuébecInnove entend obtenir du financement de la part du ministère de l'Économie et de l'Innovation ou d'Investissement Québec, par le biais d'ententes, afin d'effectuer ses appels à projets. L'organisme considère qu'une diversification de ses sources de financement est essentielle et entend également obtenir du financement du gouvernement fédéral et développer des partenariats avec des entreprises privées afin de coordonner ou mener ses études et recherches.

Recommandation 2

> **Le gouvernement doit donner le mandat à QuébecInnove, à titre d'organisme à but non lucratif indépendant, neutre et fédérateur, de réaliser des études sur des éléments spécifiques ou globaux relatifs à l'innovation des entreprises au Québec.**

QuébecInnove et Investissement Québec : une synergie à développer

Organisme neutre et indépendant, QuébecInnove a comme mission historique d'aiguiller les entreprises de tous les secteurs d'activités et de toutes les régions vers les expertises et les financements (fédéraux, municipaux et provinciaux) appropriés afin qu'elles accélèrent leurs projets d'innovation. En 2018-2019 – qui était en fait sa première année d'opération - l'organisme a aiguillé 320 entreprises vers les membres de son réseau et les ressources financières pertinentes. 34% des entreprises avaient des projets en Sciences pures et appliquées, 33% en technologies de l'information et communications, 17% dans le domaine des savoirs, 11% dans le domaine des transports et 10% en sciences de la santé. L'objectif de QuébecInnove est d'aiguiller 2500 entreprises entre 2019 et 2024, soit plus de 500 entreprises par année. La majorité des clients de l'organisme nous indique avoir des besoins en matière de financement et bénéficierait d'un accès direct aux produits et services d'Investissement Québec. À cet effet, QuébecInnove propose de développer une entente formelle de partage d'informations et de projets avec Investissement Québec afin d'y aiguiller sa clientèle et de permettre aux entreprises d'avoir accès aux leviers stratégiques disponibles chez IQ dans le cadre de leurs projets de croissance.

L'article 8,1 de la section I.1 du chapitre 3 du présent projet de loi indique clairement, au deuxième alinéa, que l'offre d'Investissement Québec comprend notamment : « des services d'orientation et de référence vers des ressources disponibles ». L'aiguillage des entreprises vers les expertises et financements disponibles en matière d'innovation est au cœur du mandat qui a été confié à QuébecInnove lors de sa fondation. À cet effet, QuébecInnove travaille déjà à développer des partenariats avec les divers fonds d'investissements ainsi que les organismes de soutien qui œuvrent directement auprès des entreprises. Au même titre, QuébecInnove doit devenir un partenaire privilégié d'Investissement Québec et mettre son expertise d'aiguillage à profit afin d'offrir un service à valeur ajoutée aux entreprises accompagnées par la société d'État.

Le chapitre 3 de la présente loi modifie la loi sur Investissement Québec en intégrant, à l'article 4, une phrase indiquant qu'IQ « vise à stimuler l'innovation dans les entreprises […] dans toutes les régions du Québec ». L'article 4 de ce chapitre intègre de nouveaux éléments dans la loi sur Investissement Québec, dont l'établissement des bureaux régionaux ou IQ offre, « outre ses produits et services, ceux élaborés à la demande et avec le financement de municipalités et d'autres instances locales ou régionales ». Il est également proposé de constituer, dans chaque région, un « comité de développement […] formé d'au moins cinq membres.

Organisme dont les membres sont situés aux quatre coins du Québec, QuébecInnove a développé une connaissance et une compréhension fine des défis du Québec en matière d'innovation, notamment grâce à une grande tournée du Québec effectuée en 2018-2019 qui l'a mené a rencontré plus de 250 entreprises et acteurs du développement socio-économiques dans 16 des 17 régions administratives. Partout au Québec, les membres de QuébecInnove travaillent conjointement avec des entreprises de leurs régions et de leurs secteurs industriels. Ils sont donc des acteurs économiques souvent incontournables, surtout en région. Également, les nouveaux membres ambassadeurs de Québec sont sélectionnés grâce à leur implication dans leur secteur d'activité ainsi que la culture d'innovation qu'ils ont su installer dans leur entreprise. Nos membres recherche et ambassadeurs sont donc des acteurs importants du développement économique de leur région. Ils doivent être considérés comme tel par les bureaux régionaux d'Investissement Québec et ses comités régionaux de développement.

Finalement, l'intégration des activités du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) au sein des activités d'Investissement Québec permettra à la société d'État de disposer d'un organisme reconnu auprès des entreprises afin d'aider ses entreprises en portefeuille à effectuer leurs projets de R-D et d'innovation technologique. En tant que membre du réseau QuébecInnove, le CRIQ est un des organismes vers lequel l'équipe de conseillers en innovation et développement de QuébecInnove aiguille les entreprises. Il est toutefois possible et probable qu'une entreprise ait également besoin, afin de développer son projet d'innovation, d'une expertise détenue dans un autre des 119 organismes de recherche qui regroupent plus de 14 000 chercheurs et experts. En aiguillant près de 40 entreprises chaque mois vers les membres de son réseau, l'équipe de QuébecInnove a développé une compréhension unique de la profondeur des expertises que ses membres offrent aux entreprises du Québec. Investissement Québec et le CRIQ doivent considérer QuébecInnove et son réseau de membres et d'experts comme des partenaires pour chaque projet d'innovation et de R-D afin d'offrir les options les plus adaptées aux besoins des entreprises.

Recommandation 3

QuébecInnove et Investissement Québec doivent signer une entente de collaboration afin que les clients porteurs de QuébecInnove puissent avoir un accès privilégié aux produits et services d'Investissement Québec afin d'accélérer leurs projets d'innovation et de croissance.

Recommandation 4

QuébecInnove doit devenir une ressource privilégiée d'Investissement Québec et de ses bureaux régionaux afin d'aiguiller ses entreprises en portefeuille et les autres entreprises qu'elle dessert vers son réseau de membres dans l'objectif d'accélérer leurs projets d'innovation, au même titre de QuébecInnove le fait avec d'autres organismes de financement et organismes de soutien pour les entreprises.

Recommandation 5

Investissement Québec doit reconnaître la valeur économique des membres (recherche et ambassadeur) QuébecInnove et intégrer un membre de l'organisme dans chacun de ses comités régionaux de développement.

Recommandation 6

Investissement Québec et le CRIQ doivent considérer QuébecInnove et son réseau de membres et d'experts comme des partenaires stratégiques pour chaque projet d'innovation et de R-D afin d'offrir les options les plus adaptées aux besoins des entreprises.

L’innovation gouvernementale, une question horizontale

Le présent projet de loi donne notamment comme mission au ministre de l’Économie et de l’Innovation de favoriser la cohésion de l’action gouvernementale en matière d’innovation, de chercher à obtenir la coordination et la cohérence des activités des ministères et organismes en matière d’Innovation et de contribuer è l’efficacité des initiatives gouvernementales en la matière.

Avec des dépenses de plus de 113 G$ pour l’année fiscale 2019-2020, le gouvernement du Québec est sans contredit le plus grand donneur d’ordre de la province, et ce, sans compter ses investissements dans les infrastructures québécoises. À cet effet, le gouvernement devrait d’acheter les produits et services innovants développés par des entreprises d’ici et d’ailleurs qui pourront permettre à l’État d’être plus efficace et d’offrir services publics et des infrastructures technologiques et non technologiques plus durables aux citoyens. Toutefois, la Loi sur les contrats des organismes publics comprend plusieurs dispositions précises obligeant ces organismes à attribuer les contrats aux soumissionnaires dont les prix sont les plus bas, ce qui peut avoir comme effet de priver l’État de produits et services innovants. Des mécanismes devraient exister afin de ne pas appliquer cette loi dans tous les achats gouvernementaux.

En 2018, le ministère de la Santé a fait un grand pas dans cette direction en mettant sur pied le Bureau de l’Innovation qui permet aux entreprises de déposer leurs projets innovants devant cet organisme indépendant dans l’espoir de les voir achetés par le ministère. Nous croyons que ce modèle pourrait être répliqué dans chaque ministère afin d’offrir des services plus durables et plus efficaces aux citoyens.

Recommandation 7

Le ministre de l’Économie et de l’Innovation, en collaboration avec le président du Conseil du Trésor et le ministère du Conseil exécutif, doit favoriser l’innovation gouvernementale, notamment en appuyant la création d’un bureau de l’innovation dans chacun des ministères du gouvernement.

Recommandation 8

Le gouvernement du Québec doit revoir la règle du plus bas soumissionnaire admissible dans l’octroi de ses contrats publics afin de permettre l’utilisation de produits et services innovants qui auront une valeur ajoutée supérieure à long terme pour le public que les méthodes traditionnellement utilisées.

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Le gouvernement doit reconnaître les membres de QuébecInnove à titre de partenaires privilégiés de recherche collaborative dans l'établissement des politiques, stratégies et programmes d'aide à l'innovation et à la recherche et développement chez les entreprises et les organisations.

Recommandation 2

Le gouvernement doit donner le mandat à QuébecInnove, à titre d'organisme à but non lucratif indépendant, neutre et fédérateur, de réaliser des études sur des éléments spécifiques ou globaux relatifs à l'innovation des entreprises au Québec.

Recommandation 3

QuébecInnove et Investissement Québec doivent signer une entente de collaboration afin que les clients porteurs de QuébecInnove puissent avoir un accès privilégié aux produits et services d'Investissement Québec afin d'accélérer leurs projets d'innovation et de croissance.

Recommandation 4

QuébecInnove doit devenir une ressource privilégiée d'Investissement Québec et de ses bureaux régionaux afin d'aiguiller ses entreprises en portefeuille et les autres entreprises qu'elle dessert vers son réseau de membres dans l'objectif d'accélérer leurs projets d'innovation, au même titre de QuébecInnove le fait avec d'autres organismes de financement et organismes de soutien pour les entreprises.

Recommandation 5

Investissement Québec doit reconnaître la valeur économique des membres (recherche et ambassadeur) de QuébecInnove et intégrer un membre de l'organisme dans chacun de ses comités régionaux de développement.

Recommandation 6

Investissement Québec et le CRIQ doivent considérer QuébecInnove et son réseau de membres et d'experts comme des partenaires stratégiques pour chaque projet d'innovation et de R-D afin d'offrir les options les plus adaptées aux besoins des entreprises.

Recommandation 7

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, en collaboration avec le président du Conseil du Trésor et le ministère du Conseil exécutif, doit favoriser l'innovation gouvernementale, notamment en appuyant la création d'un bureau de l'innovation dans chacun des ministères du gouvernement.

Recommandation 8

Le gouvernement du Québec doit revoir la règle du plus bas soumissionnaire admissible dans l'octroi de ses contrats publics afin de permettre l'utilisation de produits et services innovants qui auront une valeur ajoutée supérieure à long terme pour le public comparativement aux méthodes traditionnellement utilisées.

Le présent mémoire est signé par le conseil d'administration de QuébecInnove :

- Gilles Déry, président-directeur général du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium et président du conseil d'administration de QuébecInnove;
- Paulette Kaci, directrice générale de Vestechpro et vice-présidente de QuébecInnove;
- Francis Fournier, président-directeur général de COREM et trésorier de QuébecInnove;
- Marie Claude Lagacé, MBA, présidente et directrice générale d'Humanov·is;
- Charles Despins, ing., Ph. D., directeur des affaires professorales, de la recherche et des partenariats et professeur du Département de génie électrique de l'École de technologie supérieure;
- Stéphane Roche, ing., Ph. D., directeur de la recherche et des affaires académiques de l'Institut national de la recherche scientifique;
- Pascal Désilets, directeur général du Centre technologique en aérospatiale;
- Marie-Pierre Ippersiel, Ph. D., présidente-directrice générale du Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés;
- Roch Joncas, ing., agr., M. Sc., directeur des opérations et du transfert de technologie de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement;
- Paule De Blois, MBA, présidente-directrice générale de Sovar;
- Hélène Drainville, directrice générale, ACFAS;
- Pascal Monette, Président et directeur général, ADRIQ
- Isabelle Foisy, Adm.A., ACS, présidente-directrice générale de QuébecInnove.